

Modification n°3 du PLU de Machilly

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Dossier des annexes

Annexe 1 : voir notice de présentation de la modification jointe

Annexe 2 : Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations

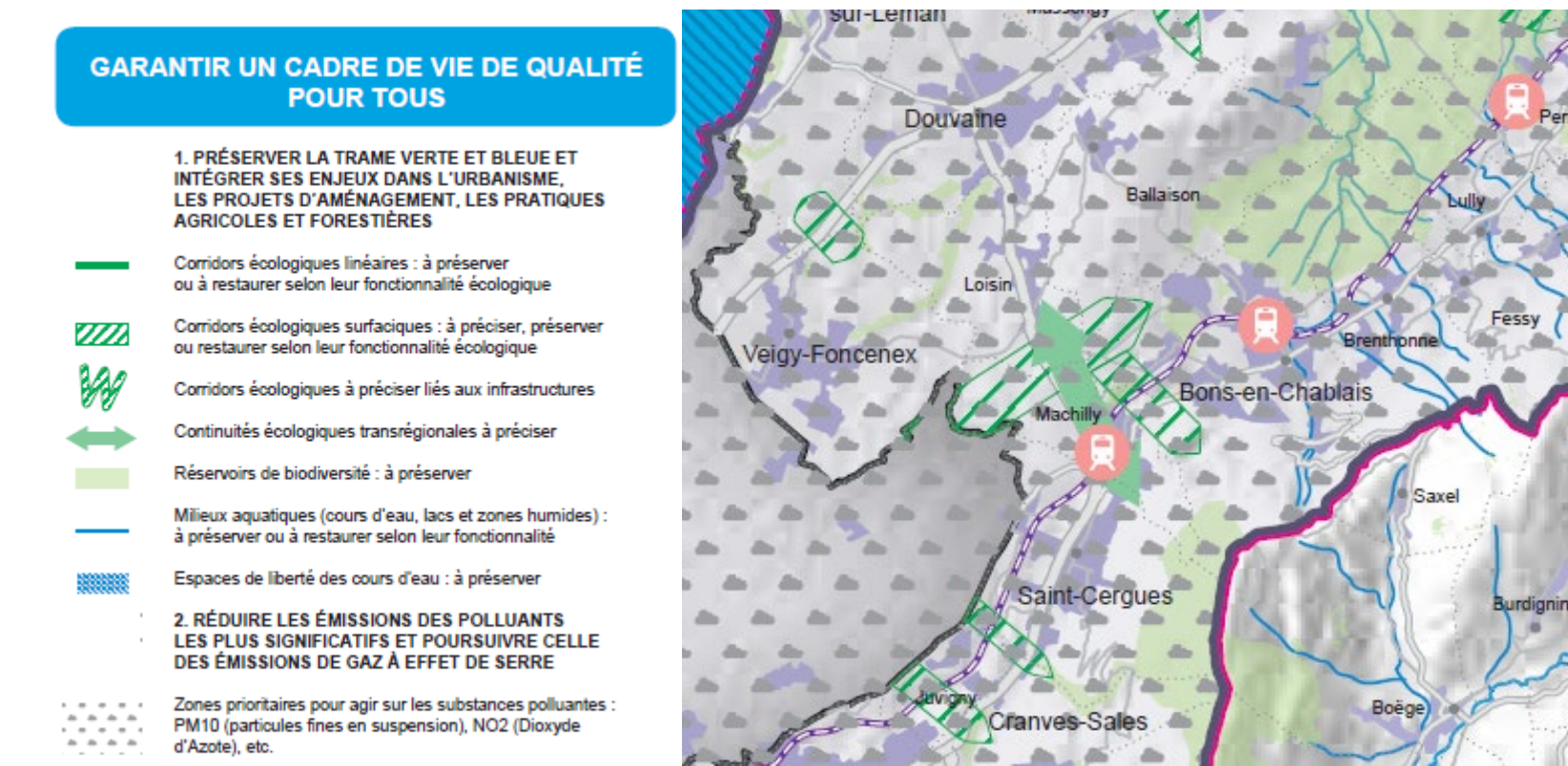
- **Cartographies :**

- Trame verte et bleue p. 2
- Risques p. 5
- Localisation des secteurs concernés p. 6

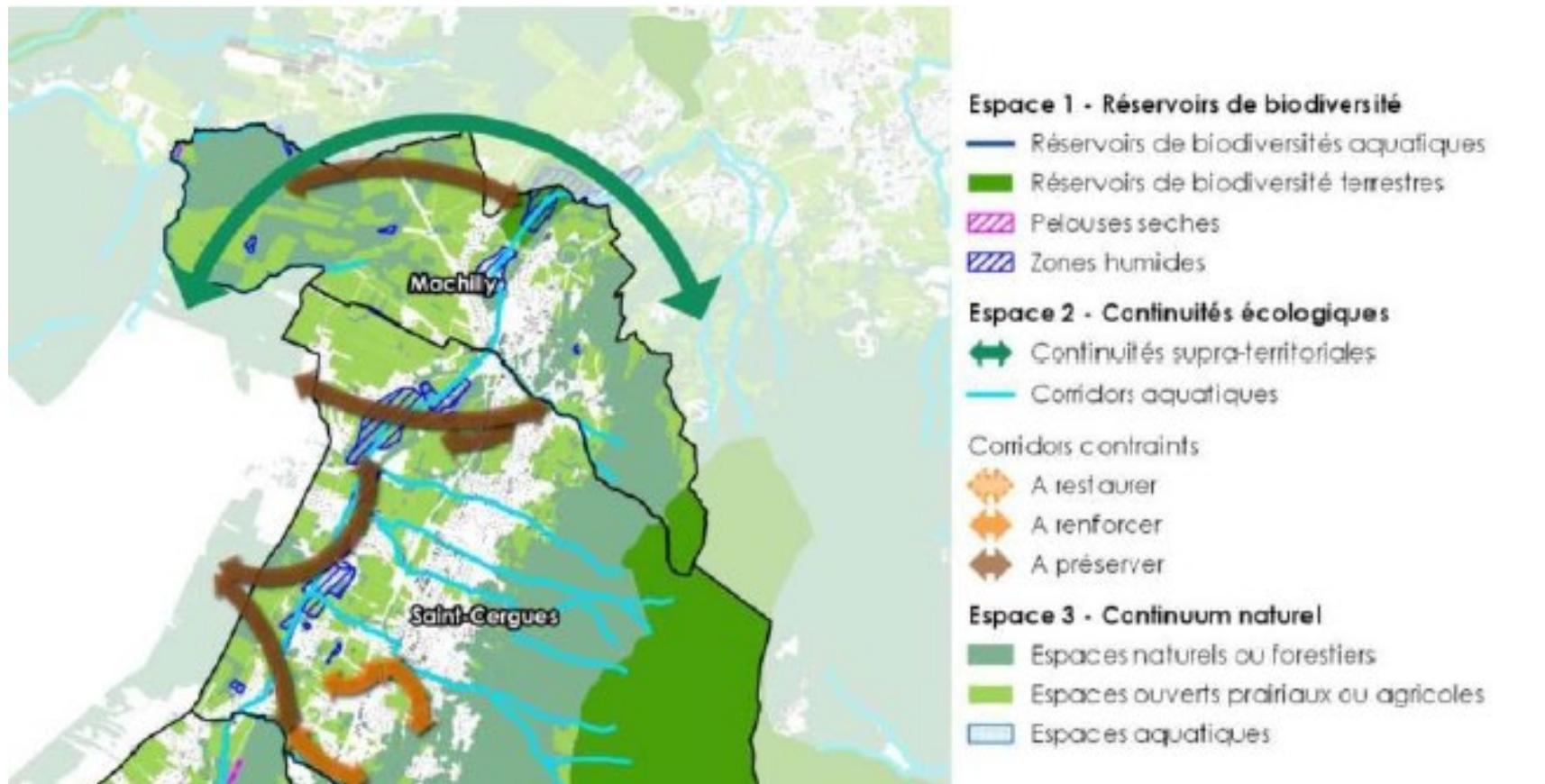
Annexe 3 : l'auto-évaluation se trouve dans la notice de présentation de la modification

Annexe 2 : Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations

Trame Verte et Bleue : Extrait de la cartographie du SRADET sur la commune de Machilly

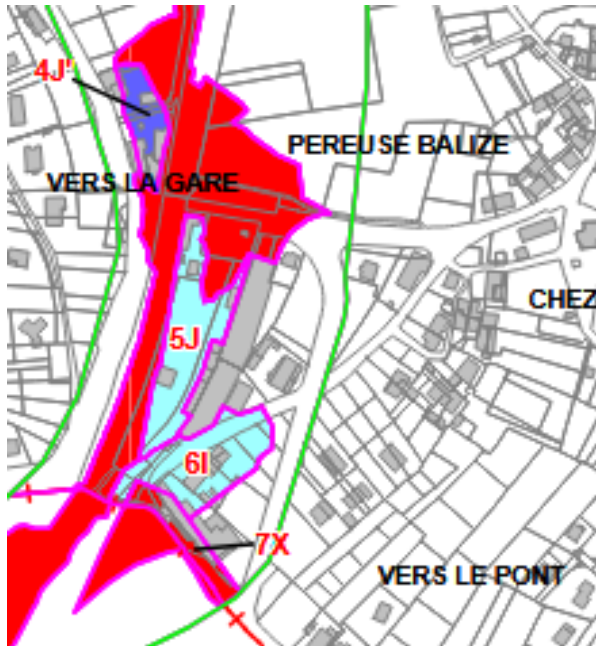


Trame Verte et Bleue : Extrait du DOO du SCoT d'Annemasse Agglomération / Trame Verte et Bleue





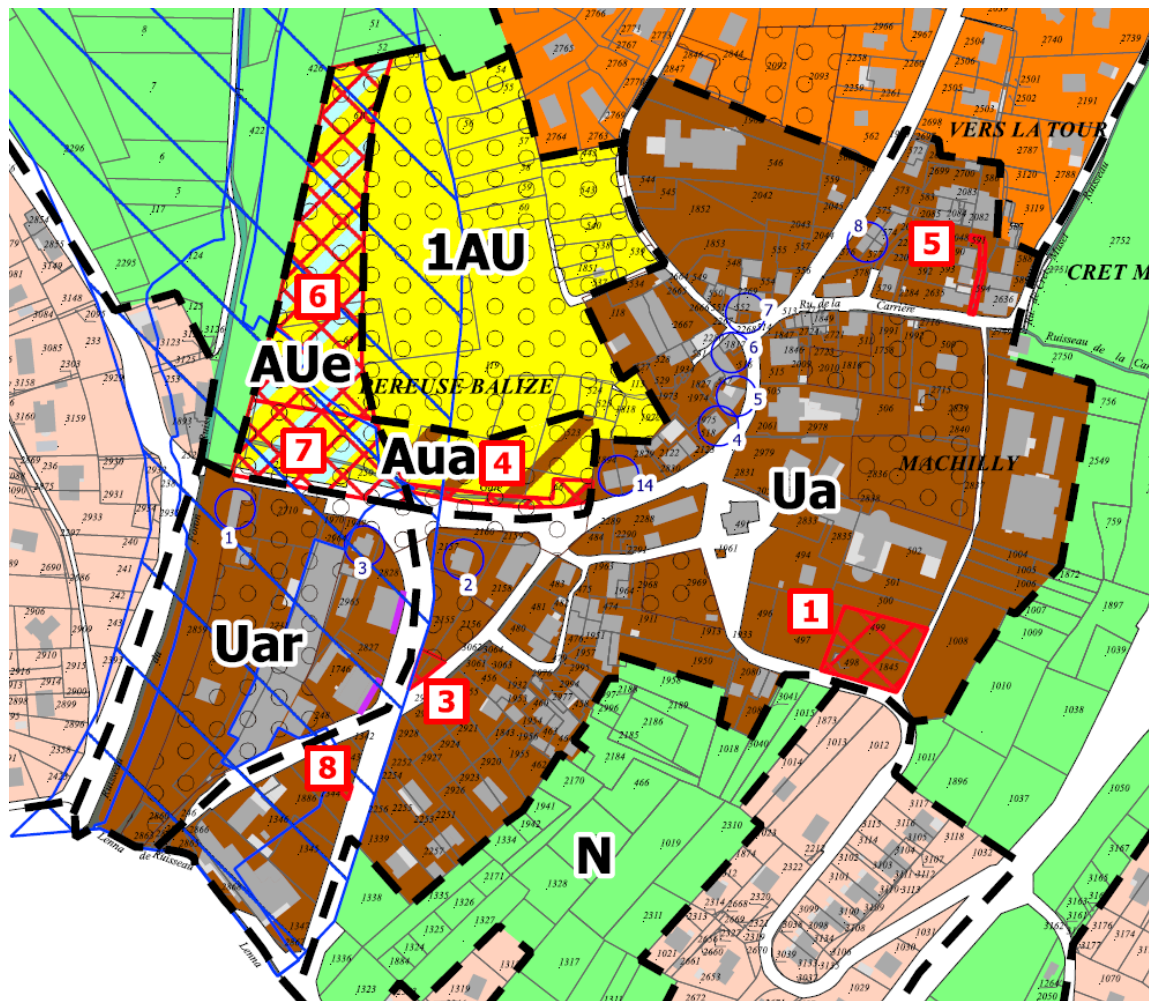
Risques : Extrait du PPRI du Foron, approuvé le 29 juillet 2011.



Localisation des secteurs concernés par la modification

Zone Ua et sous-secteur Uar

Extrait du règlement graphique du PLU en vigueur, zoom sur la zone Ua et son sous-secteur Uar.



Annexe 3 : auto-évaluation

Le contenu se trouve dans la notice de présentation de la modification, à partir de la page 9.